

**LES ACTES
DES RENCONTRES REGIONALES**

**SPORTS de NATURE
et
Développement**

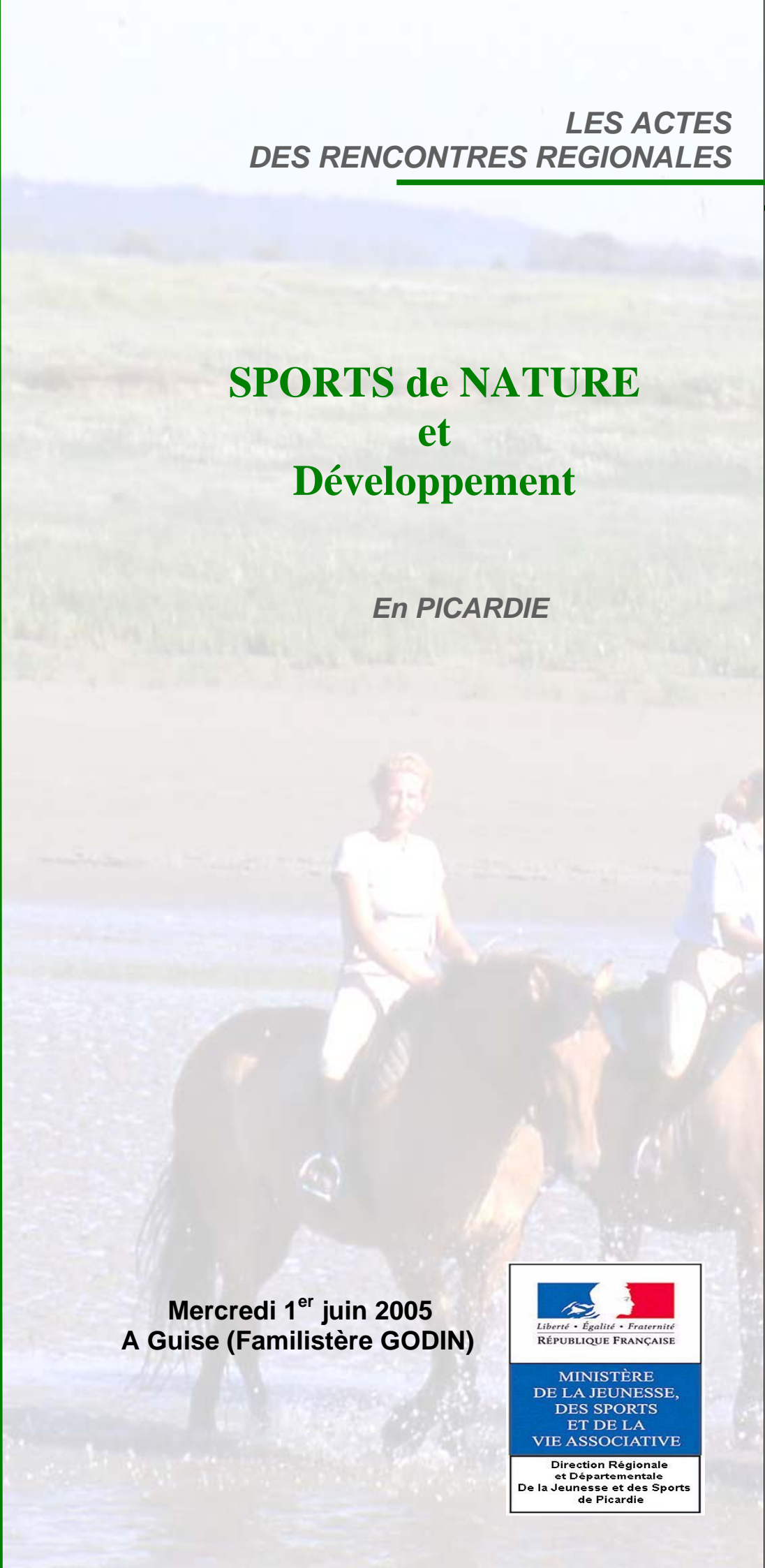
En PICARDIE

**Mercredi 1^{er} juin 2005
A Guise (Famillistère GODIN)**



**MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE**

**Direction Régionale
et Départementale
De la Jeunesse et des Sports
de Picardie**



ACTES DES RENCONTRES REGIONALES SPORTS DE NATURE ET DEVELOPPEMENT EN PICARDIE

Directeur de la publication :

Robert d'ARTOIS

Comité de rédaction :

Alain PECCARD
Daniel CHAREYRON
Christèle WAGNER
Dorothee MARECHAL
Suzy MONCOND' HUI
Régine TISSERANT
Edwige AZZOPARDI

Comité de pilotage :

Animé par **Michel THOMAS**, Directeur Régional et Départemental de la jeunesse et des sports d'Amiens :

Alain PECCARD (Inspecteur DRDJS - Amiens)
Daniel CHAREYRON (référent sports de nature DRDJS – Amiens)
Denis VANDERPUTTEN (Directeur adjoint DIREN de Picardie)
Jean Philippe GOLD (Directeur du Comité Régional du Tourisme de Picardie)
Jean PILNIAK (Comité Régional du Tourisme de Picardie)
Dorothee MARECHAL (Comité Départemental du Tourisme de la SOMME)
Daniel PIPART (vice-président du CROS de Picardie)
Pascal CHARBONNET (Directeur du CROS de Picardie)
René PRESTAUX (Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Somme)

Crédit photos :

Couverture : Comité Régional du Tourisme de Picardie ; B. Teissedre - S. Bellet - JF.
Plumecoq – AS. Flament - D. Cry – CERPP

ACTES DES RENCONTRES REGIONALES SPORTS DE NATURE ET DEVELOPPEMENT EN PICARDIE

EDITORIAL

Depuis le milieu des années 70, les sports de nature connaissent un fort développement et une diversification des pratiques. Issus de l'imagination des pratiquants et en perpétuelle évolution, ils constituent un véritable courant de fond et dépassent le phénomène de mode. Pour autant, leur évolution n'est pas insensible aux tendances et aux nouvelles attentes des pratiquants.

Le 1^{er} juin 2005, se tenait à Guise à l'initiative de mon prédécesseur, Michel THOMAS et animé par lui, les Rencontres Régionales « Sports de nature et développement » organisées par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Picardie.

Cette journée aura permis de mieux cerner la réalité des sports de nature, tant sur le plan sportif, touristique qu'économique et de clarifier le cadre juridique dans lequel ces activités s'exercent.

Dans la continuité du travail proposé en 2004 sur les lieux et les pratiques en Picardie, les rencontres « Sports de Nature et développement » du 1^{er} juin doivent être un point d'appui pour la réflexion et l'action de tous les porteurs de projets picards concernant les sports de nature.

Les actes de ces rencontres régionales sont une nouvelle pierre à la dynamique partenariale enclenchée en faveur des sports de nature en Picardie.

Aujourd'hui notre ambition à tous doit être d'aller plus loin encore et de traduire des recommandations pour qu'une stratégie globale de développement permette de coordonner et d'harmoniser les moyens de l'état, des collectivités territoriales, du mouvement sportif en faveur des activités sportives de nature pour les années futures.

Je tiens à remercier tous les partenaires pour leur implication en faveur des sports de nature et en particulier le comité départemental de randonnée pédestre de la Somme pour sa participation active dans la préparation de la journée du 1^{er} juin 2005 organisée à Guise.

Robert d'ARTOIS
Directeur Régional et Départemental
de la Jeunesse et des Sports de Picardie

ACTES DES RENCONTRES REGIONALES
SPORTS DE NATURE ET
DEVELOPPEMENT
EN PICARDIE

Mercredi 1er juin à GUISE

SOMMAIRE :

EDITORIAL

- 1. Ouverture des rencontres régionales sports de nature et développement** p 06
Michel Thomas, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports de Picardie,
Jean Marie Mars, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Aisne
Accueil au Familistère Godin Daniel Cuvelier, Maire de Guise et Conseiller général
de l'Aisne

- 2. Communications et échanges en séance plénière** p 08
 - 2.1. Enjeux sportifs et sociologiques :** Luc Collard, Maître de Conférence à
l'UFR STAPS d'Amiens
 - 2.2. Enjeux environnementaux :** Olaf Holm, chargé de mission à la Fédération
des Parcs Naturels p 10
 - 2.3. Enjeux territoriaux :** Olivier Reymbaut, chargé de mission au Centre
d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes p 12
 - 2.4. Enjeux territoriaux :** **Bruno DAMIENS, du Conseil Général de l'Ardèche**
p 14
 - 2.5. Enjeux professionnels :** Bernard Lauzon, directeur du Comité
Départemental du Tourisme des Alpes de Haute Provence p 14

- Groupes thématiques, échanges en ateliers :**
 - Atelier n°1 : Sports de nature et développement des pratiques** p 16
Les sports de nature et leur développement : quelles attentes, quels comportements
des pratiquants ?
Témoin : **Luc Collard** : Maître de conférences à l'UFR STAPS Amiens
Animateur : **Philippe Courtin** : Président du Comité Départemental Olympique et
Sportif de l'Aisne
 - Atelier n°2 : Sports de nature promotion et professionnalisation** p 19
Quelles structurations et quels partenaires pour les professionnels et les acteurs des
sports de nature ?
Témoin : **Bernard Lauzon**, chargé de mission au comité départemental du tourisme
des Alpes de Haute Provence
Animateurs : **Jean Philippe Gold**, directeur du Comité Régional de Tourisme et
Thierry Bedos, chargé de mission au pôle ressource sports de nature de Vallon Pont
d'Arc
 - Atelier 3 : Sport de nature et développement durable** p 23
Comment concilier le développement des pratiques et la protection des milieux ?
Témoin : Denis Vanderputten, directeur adjoint de la DIREN en Picardie
Animateur : Olaf Holm, chargé de mission à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux

 - Atelier 4 : Sports de nature et attractivité des territoires** p 28
Quelles articulations entre politiques territoriales et projets de développement des
sports de nature ?
Témoins : **Olivier Reymbaut**, chargé de mission au CERMOSEM et **Bruno Damiens**,
du Conseil Général de l'Ardèche
Animateur : Thierry Huet, chargé de mission sport au Syndicat Mixte d'Aménagement
de la Côte Picarde (SMACOPI)

- Synthèse des échanges de la journée et conclusion des rencontres régionales
« sports de nature et développement » :** Jean Pénot, chargé de mission sports,
ministère délégué au Tourisme et Eric Journaux, de la Direction des Sports du
ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative p 33

1. OUVERTURE DES RENCONTRES REGIONALES

« SPORTS DE NATURE ET DEVELOPPEMENT »

Michel THOMAS, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports d'Amiens, présente la journée :

- 09h30 Communications et échanges en séance plénière
- 11h30 Visite guidée du familistère Godin
- 12h15 Pause déjeuner, possibilité d'assister à certaines épreuves du Championnat de France UNSS de Canoe Kayak
- 14h30 Echanges en quatre ateliers autour des sports de nature
- 16h00 Synthèse des échanges et conclusion de la journée
- 17h00 Fin des rencontres régionales

Daniel CUVELIER, Maire de Guise et Conseiller Général de l'Aisne :

Guise est une ville de 6 000 habitants avec un passé historique très riche : chacun connaît le Duc de Guise. Camille Desmoulins y est né. Le château du 12 et 13ème siècle accueille 15 000 visiteurs par an. Jean-Baptiste André Godin a fondé ici le Familistère. Il y prônait l'activité physique par la promenade (espaces verts), puis par la natation (construction d'une piscine), la gymnastique, le tir à l'arc et à la carabine. Aujourd'hui, le programme UTOPIA, (fonds européens), permet la restauration du lavoir, de la piscine, du kiosque, de l'économat, des jardins de la presqu'île et des abords de l'Oise. Le familistère est de plus en plus visité (40 000 visiteurs/an). Actuellement, l'usine Godin emploie 300 personnes et la filiale Legrand 180 personnes.

Guise possède également une fabrique de porte-manteaux en plastique (7 millions/an)

Guise est un choix particulièrement pertinent car d'une part le Championnat de France UNSS de Canoe Kayak s'y déroule en même temps et d'autre part, le projet UTOPIA que mène la ville (projet culturel destiné à faire du familistère de Guise une destination touristique à part entière) est une thématique proche de celui des rencontres régionales

Jean Marie MARS, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Aisne :

Le département de l'Aisne est tout particulièrement concerné par les sports de nature. En effet, ce département à forte dominante rurale compte de nombreux sites de pratique parmi lesquels le cours d'eau sur lequel se déroulent aujourd'hui, à Guise, les Championnats de France UNSS de Canoë Kayak. Les activités les plus pratiquées dans le département et pour lesquelles les infrastructures sont les plus

nombreuses sont la randonnée sous toutes ses formes et les activités nautiques. En effet, l'Aisne compte de nombreux plans d'eau dont les principaux sont les bases nautiques de l'Ailette et de La Frette. Les sports de nature sont actuellement en plein essor et ils jouent un rôle prépondérant dans le développement local. Il reste maintenant à mettre en place les Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires qui auront vocation à accompagner et à coordonner les actions en faveur des sports de nature en Picardie.

Anne BISSON, Sous Préfet de l'Aisne :

L'initiative d'organiser cette journée relative aux sports de nature à Guise est particulièrement heureuse, par le site du Familistère, bien entendu, mais également par le choix du territoire. En effet, la Thiérache se prête particulièrement à ces activités.

La pratique des sports de nature s'est développée car elle répond à une forte demande des citoyens demandeurs d'activités alliant santé et découverte du territoire.

Au-delà, on commence à se rendre compte que les sports de nature sont porteurs d'enjeux économiques importants.

Au plan local, la présence de rivière, de sentiers de forêts.... attirent de nombreux promeneurs, ce qui n'est pas sans conséquences sur le développement touristique. De même pour le patrimoine architectural. Mais de manière plus générale, l'Aisne et la Picardie ont de nombreux atouts à présenter dans ce domaine.

Par ailleurs elles sont idéalement situées à proximité de régions densément peuplées et au cœur de l'Europe

Michel THOMAS, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports d'Amiens

Ces rencontres régionales sont la continuité d'un travail mené par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, le Comité Régional Olympique et Sportif et le Comité de Randonnée Pédestre. Il a commencé par un état des lieux et amène aujourd'hui une réflexion sur la pratique des sports de nature. Le site s'y prête avec le familistère - qui allie histoire et culture - et la date, choisie dans la semaine du développement durable, coïncide avec le championnat de France UNSS de Canoe Kayak.

Il salue la présence des collectivités territoriales, du mouvement sportif et du mouvement touristique. Trois ministères sont représentés : le sport, le tourisme et l'environnement. M. Chapuis Roux, vice-président du Conseil Régional assiste également à cette journée.

Il remercie les services de la Jeunesse et des Sports pour leur dynamisme et l'organisation de cette journée.

2. COMMUNICATIONS ET ECHANGES EN SEANCE PLENIERE

2.1. Présentation des enjeux sportifs et sociologiques par Luc COLLARD, Maître de conférences à l'UFR STAPS à Amiens

Le sujet est introduit par une brève séquence de la vidéo réalisée par Jean-Luc FAU : les différents sports de nature à l'origine de ce développement.

Peut-on considérer l'activité de pleine nature comme un sport ?

Tout d'abord, on considère souvent l'activité de pleine nature comme une activité nouvelle, pourtant elle est issue de pratiques très anciennes (des plans d'aile delta ont été dessinés par Léonard de Vinci en 1517). Par ailleurs, le nombre de licenciés des activités de nature a certes augmenté en pourcentage (prenons l'exemple du vol à voile dont la croissance est de 27% sur un an contre seulement 0,5 % pour le football), mais elles restent, en terme d'effectif, loin derrière les sports classiques (27% de 25000, cela fait 6750 nouveaux adhérents en vol à voile ; mais 0,5% des 2000000 de footballeurs, cela fait annuellement une croissance de plus 10000 licenciés). Les activités dites nouvelles sont loin de supplanter les sports classiques.

Cela dit, il est indéniable que les activités physiques de pleine nature séduisent aujourd'hui la jeunesse. Une enquête menée par le Ministère de l'Education Nationale portant sur un échantillon représentatif de 10 000 lycéens, montre que :

- Plus de 90% aimeraient pratiquer une activité de pleine nature et seulement 7% en ont déjà fait ; le potentiel de pratiquants est donc énorme ;
- Les activités préférées sont la planche, le canoë, l'escalade et la voile. Paradoxalement ce ne sont pas les plus pratiquées par les lycéens, en général, ils font des activités qu'ils apprécient peu¹.
- Les motivations des lycéens quant à la pratique de ces activités sont : la vie de groupe, le dépaysement, l'attrait du risque.

Ensuite, il est possible de définir et de repérer les traits caractéristiques des activités de pleine nature : la sauvagerie ou incertitude du milieu, le vertige, la loco motricité externe, et la psycho ou co motricité. Voici comment ils apparaissent par comparaison aux sports classiques :

¹ Le tableau détaillé figure en annexe dans la présentation de L Collard

Illustrations																	
Principaux traits de logique interne des APPN	Char à voile	Canoë	Randonnée équestre	Vélo-Tout-Terrain	Vol à voile	Escalade libre	Parachutisme	Motonautisme	Football	Tennis	Judo	Athlétisme	Natation	Rugby	Golf	Tir à l'arc	
<i>Sauvagerie</i>	●	●	●	●	●	●	●	●									
<i>Vertige</i>	●	●	○	●	●	●	●	●									
<i>Loco-motricité externe</i>	●	●	●	●	●	○	●	●									
<i>Psycho ou co-motricité</i>	●	●	●	●	●	●	●	●				○	○		●	●	

● : présence ; ○ : possibilité

Principaux traits objectifs repérables dans la pratique des Activités Physiques de Pleine Nature. On observe que de nombreuses APPN – contrairement aux sports classiques (sports collectifs, athlétisme, etc.) – saturent dans 4 traits de logique interne. Ces pratiques valorisent les situations individuelles (trait *Psychomoteur*) à connotation écologique où la dimension informationnelle prédomine (trait *Sauvagerie*), sans débauche de force pure (trait *Locomotricité externe*) et avec un sens particulier du déséquilibre maîtrisé (trait *Vertige*).

Quelle place est accordée aux activités physiques par la société ?

On retrouve des activités de pleine nature dans les sports (épreuves olympiques), mais aussi et surtout dans les quasi-sports (caractère compétitif en option) et les quasi-jeux (activités de loisir). Bien souvent, en se « sportifiant », les activités de pleine nature perdent de leur sel. Elles sont soumises aux normes de la standardisation, l'incertitude du milieu disparaît ou est réduite.

Retenons l'idée que toutes les activités de pleine nature ne sont pas des sports, au sens du jeu sportif institutionnel. Le tableau montre la présence ou non d'un certain nombre de critères :

++ présence ; + présence partielle ; +- présence partielle ou occasionnelle ; - absence

Situations sociales		Traits distinctifs Illustrations	Situation motrice	Système de règles	Cadre compétitif	Institutions
Sport	Jeux sportifs institutionnels	Epreuves olympiques Athlétisme, natation	++	++	++	++
Quasi-	Jeux sportifs	Tournoi de	++	++	+	+

sport	quasi institutionnels	squash mixte Match amis			-	
Jeu	Jeu sportif traditionnel	Balle assise 3 camps	++	++	+	-
	Jeu post sportif	Volley plage, basket rue			-	
Quasi-jeu	Activité libre	Randonnée loisir char à voile libre	++	-	-	-

Questions diverses du public

Question ↪ M. Lefèvre, Président de la Ligue de Picardie de Tir : le tir à l'arc n'a pas été cité comme activité de pleine nature alors qu'il se pratique aussi dans des milieux naturels, en forêts ?

Réponse ↪ Oui mais la partie la plus visible, l'activité des jeux olympiques, se déroule en milieu parfaitement domestiqué. Il faudrait voir quel rapport les tireurs entretiennent avec ce milieu naturel. S'ils doivent improviser, s'adapter au caractère aléatoire des cibles (dans l'espace et dans le temps), à leur nombre indéterminé, il s'agit bien d'activité de pleine nature. Le trait « sauvagerie » a alors du sens. Il signifie que le sportif doit faire preuve d'adaptabilité. Si, en revanche, il s'agit juste de mettre des feuilles autour de cibles standardisées, cela reste très proche de l'activité olympique. Ce serait comme mettre des buissons à proximité des pistes d'athlétisme : le couloir mesurera toujours 1,22m et la piste 400m... Le coureur devra reproduire le même stéréotype, certes dans un milieu plus joli.

Question ↪ Certaines activités motorisées peut-elle être considérée comme activités de pleine nature ?

Réponse ↪ Certaines peuvent l'être : le Paris Dakar présente la caractéristique sauvagerie. Que la très haute technologie côtoie l'incertitude du milieu, nous rappelle que les sports de pleine nature sont, en vérité, des « sports de pleine culture ».

2.2. Présentation des enjeux environnementaux par Olaf HOLM, chargé de mission à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

La suite de la vidéo présente ici les conflits d'usage par rapport à la pratique sur le même milieu : l'exemple des pêcheurs et des utilisateurs de kayak montre la nécessité d'une charte de bonne conduite. Un développement raisonné implique de faire cohabiter piétons, VTT etc.

Qu'est ce qu'un Parc Naturel Régional (PNR) ?

Il existe en France 44 PNR, situés dans 23 régions et 70 départements. Ces parcs regroupent 3 millions d'habitants, couvrent 12% du territoire soit 7 millions d'hectares.

Un PNR est un territoire rural habité avec un patrimoine culturel et naturel de grande qualité, mais fragile. C'est un engagement dans un projet de développement durable reconnu et garanti par l'état (décret n°94-765 du 1/09/94). Regroupant des communes autour d'un projet commun, un PNR est une collectivité territoriale. Le projet de territoire s'inscrit dans une charte, révisée tous les 10 ans. La démarche consiste à convaincre plutôt que contraindre (concertation et médiation entre les acteurs).

Les 5 missions d'un PNR, mises en œuvre par un syndicat mixte, sont :

- La protection et gestion du patrimoine culturel et naturel
- La planification et aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, information, éducation à l'environnement du public
- L'expérimentation sur les 4 thèmes précédents

Comment concilier le développement du sport de nature avec les missions d'un parc, notamment la préservation des milieux ?

Il faut d'abord connaître les acteurs, les pratiques, les sites, les flux et planifier l'aménagement du territoire ; puis les maîtriser c'est à dire organiser la fréquentation et promouvoir la promotion de prestations de qualité. Il ne s'agit pas de se substituer aux prestataires privés, mais de concilier la pratique avec la sauvegarde du milieu naturel et la gestion des conflits d'usage...

Une convention pluriannuelle 2004-2007 a été mise en place entre le ministère des Sports et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, afin de permettre un développement harmonieux des pratiques. Elle devrait permettre la création des liens entre les acteurs dans les parcs, réaliser un recueil d'expériences, développer des outils de gestion concertée, et d'organiser des échanges techniques, en lien avec le pôle ressource des sports de nature.

Les sports de nature sont fortement présents au sein des Parcs : principalement les activités de randonnée pédestre, équestre et VTT ; mais toutes les pratiques sportives se développent, et l'on observe aussi une progression des activités motorisées.

Les types d'impacts sur l'environnement ont été analysés : perturbation des espèces protégées, dégradation des milieux, déchets, chemins sauvages, pollution des eaux²...

Le rôle du PNR : véritable relais territorial, il peut agir en tant que maître d'œuvre ou d'ouvrage, gérer des équipements ou des sites expérimentaux, afin de favoriser un accompagnement au développement de qualité. Le PNR n'est donc pas un terrain de jeux ou un parc d'attraction. Il mène des actions de médiation, concertation, ingénierie, mise en place de conventions d'usage, pour régler les conflits entre les pratiquants et les autres usagers. Les actions mises en place par les PNR sont recensées dans un article de la revue « Parcs » de février 2005.

² Cette liste est détaillée dans le document annexe de O Holme

Le Parc du Vercors, par exemple, s'est engagé à instaurer un tourisme de nature de qualité. Cela se traduit par la participation à la CDESI, l'élaboration d'un guide juridique, la réalisation d'une étude des impacts sur le milieu naturel, la réalisation d'un schéma pour l'organisation des activités de pleine nature en milieu naturel, la mise en place de conventions avec les acteurs concernés par le PNR. La pratique motorisée a été régulée grâce à l'accompagnement des élus pour les arrêtés municipaux et à un code de bonne conduite.

Celui des Vosges du Nord a permis de concilier la pratique de l'escalade sur les sites Natura 2000 et l'habitat des faucons pèlerins. Après avoir sensibilisé les acteurs, une démarche de partenariat a débouché sur une charte permettant la cohabitation harmonieuse de l'homme et de la nature. Des conventions d'usage ont été passées pour permettre la pratique sur certains rochers dans des conditions précises.

En conclusion, les outils de gestion des sports de nature au sein des PNR utilisés sur le terrain appartiennent aux domaines suivants :

- réglementation (sécurité, protection...)
- planification (gestion des sports de nature, DOCOB, NATURA 2000)
- sensibilisation (formation des encadrants à l'environnement)
- concertation
- contractualisation (mise en place de chartes, de conventions)

Les PNR peuvent analyser la situation, donner un avis technique, des conseils et accompagner les projets.

Ainsi, le PNR Oise/ Pays de France récemment créé, va réaliser cet été un diagnostic des pratiques et un schéma d'accueil tout public, de manière à répondre aux attentes des usagers. Les résultats seront donnés en mai 2006.

Les différentes actions menées dans les PNR dans la gestion des activités de pleine nature sont des expérimentations et projets pilotes qui peuvent servir comme modèle pour autres territoires, par exemples en inter-pays, même sans la création d'un parc.

2.3. Présentation des enjeux territoriaux par Olivier REYBAUT, chargé de mission au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes

La suite de la vidéo présente quelques témoignages sur les raisons de l'engouement pour les sports de nature.

Les enjeux des sports de nature : d'une organisation sectorielle à une organisation territoriale.

Jusque dans les années 1970, la vision des activités était surtout verticale, par secteur d'activités. Mais de nouvelles demandes (moins sportives, plus fondées sur le cadre naturel, la découverte - les sports de nature deviennent un élément de l'offre ludo-touristique), des nouvelles pratiques (démocratisation et diversification des activités), de nouvelles compétences territoriales (développement maîtrisé des

sports de nature récemment dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, de la politique touristique, etc.) ont fait émerger de nouveaux enjeux qui ne sont plus seulement sectoriels mais territoriaux³ :

- développement et aménagement du territoire
- cohésion et solidarité
- éducation et intégration
- identité et notoriété
- environnement et préservation
- bien être et cadre de vie
- Lorsqu'on parle de sites de pratiques, ces enjeux se concrétisent dans le champ de la promotion et la valorisation, de la signalétique et du balisage, de la structuration et du développement des territoires, de la préservation de l'environnement, de la conciliation des usagers, l'aménagement, la gestion, l'entretien et l'accessibilité des sites, la gestion du foncier et les problèmes de responsabilité.

Les acteurs qui interviennent sont nombreux : les différents services de l'état, le Conseil Général, les autres collectivités, parcs, pays etc., le mouvement sportif et les professionnels, ainsi que d'autres usagers. Chacun a son rôle. Ces dernières années ont vu émerger différentes transférabilités, via différentes réglementations. Il faut « dé-segmenter », rassembler, se concerter :

- à l'échelle régionale : schémas des services collectifs du sport
- à l'échelle départementale : commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
- à l'échelle locale : comité de pilotage, NATURA 2000, SAGE, arrêtés de biotope

Le travail, basé sur des méthodes participatives, porte sur : l'information, la concertation, la négociation, l'articulation, la conciliation, la réglementation, la planification.

Toutefois, l'organisation antérieure n'est pas remise en cause, elle est agrémentée, flanquée d'un nouveau calque, d'une complexité supplémentaire.

Il est nécessaire de distinguer les instances de politique territoriale qui prennent les décisions, celles de conciliation qui trouvent des articulations possibles et celles de maîtrise d'ouvrage qui mettent en œuvre les actions.

L'exemple du Parc du Vercors :

- Les deux départements élaborent les PDIPR et assurent la pérennisation du projet
- Le PNR anime, coordonne et valorise les activités
- Les communes et communautés de communes, définissent et entretiennent les chemins aidés par les réseaux de bénévoles
- D'autres partenaires interviennent aussi : l'Office National des Forêts, la Fédération Française de Randonnée Pédestre, les zones nordiques.

Mais la place et le rôle des acteurs restent à définir, il faut rendre complémentaires les documents d'objectifs (charte, convention). Une certaine harmonie est nécessaire

³ tout cela est détaillé dans l'annexe de M. Reymbaut

car des limites administratives peuvent contredire le projet des pays. La concertation territoriale ne se décrète pas, elle est le fruit d'un véritable souhait de travailler ensemble et ne doit pas en ce sens remettre en cause les instances décisionnelles préexistantes.

L'exemple des CDESI illustre ces nouvelles transversalités. Chacun de ses membres y exprime ses attentes et écoute celles des autres dans l'objectif d'une meilleure coordination des interventions territoriales et sectorielles, sans pour autant substituer les propositions de cette commission aux compétences et prérogatives de chacun des membres. Pourtant facteur de complexité, la formule semble séduire les départements.

En mai 2005, si deux départements sont entrés en phase opérationnelle du dispositif CDESI/PDESI, une dizaine s'est concrètement engagée dans le processus et, en définitive, près de la moitié des départements français, selon une enquête menée en février 2005, déclare la démarche engagée⁴.

⁴ La carte des départements est donnée en annexe

2.4. Présentation des enjeux territoriaux par Bruno DAMIENS, du Conseil Général de l'Ardèche

En 1996, le département a mis en œuvre une charte signalétique à travers les PDIPR.

La modification de la loi sur le sport a été promulguée en 2000 puis la CDESI a été créée et un protocole d'accord entre le Conseil général et la DDJS a été mis en place en 2003 pour :

- favoriser le développement local, le respect de l'environnement, l'approche touristico-sportive
- définir les outils et le plan d'action du département pour mise en cohérence avec les différents politiques et acteurs associés.

Monsieur DAMIENS est chargé de suivre le développement des sports de nature. Sa démarche consiste en une collaboration participative avec le mouvement sportif, afin de favoriser un développement maîtrisé dans l'optique d'un développement durable. Des outils prospectifs ont été définis et des travaux réalisés : recensement des équipements sportifs de nature, grille d'analyse de gestion des espaces, communication grâce à un site Internet. Le PDIPR est en phase de finalisation.

Le secrétariat technique créé au sein de la CDESI anime le travail des différents partenaires : services de l'état, syndicat de gestion intercommunaux, Comité Départemental Olympique et Sportif, Comité Départemental du Tourisme, etc. Cette instance n'a pas de pouvoir réglementaire mais favorise le dialogue.

2.5. Présentation des enjeux professionnels par Bernard LAUZON chargé de mission (aménagement et sport de pleine nature) au comité départemental du tourisme des Alpes de Haute Provence et directeur de l'ADRI (Association Départementale de Relais Itinéraires)

A cette fonction depuis 12 ans, M. Lauzon nous présente son expérience, sans avoir la prétention d'en faire un modèle. Les Alpes de Hautes Provence appartiennent à la région Provence Alpes Cotes d'Azur et partagent l'espace avec trois parcs : le Parc National du Mercantour, les Parcs Régionaux du Lubéron et du Verdon. L'espace touristique s'organise autour de 3 destinations : Verdon, Haute-Provence/Lubéron, Vallées Alpines.

Sur les sites touristiques sensibles, des plans de gestion de sites sont en cours de réalisation, par exemple autour du lac de Sainte Croix qui connaît des périodes de sur-fréquentation importantes, et sur le site classé des Grès d'Annot, où une action de prévention des difficultés potentielles se met en place.

Une action concertée est développée en direction des filières de pleine nature. La méthode est celle du « Contrat de Filière ». En 1999, un premier contrat de filière a été bâti pour la filière équestre. Le Conseil Général a signé ce contrat de 3 ans avec l'association « A cheval dans les Alpes de Hautes Provence » qui réunit 80 à 90

acteurs (hébergeurs, loueurs de chevaux...) avec pour objectif l'aménagement, la promotion et le montage de produits touristiques.

Ce contrat a permis de faire progresser la filière équestre en développant des produits nouveaux, et surtout en obligeant les professionnels à s'organiser et à se regrouper. Cependant, l'association n'a pas réussi à produire un autofinancement suffisant et le contrat n'a pas été renouvelé ; mais la filière continue d'être soutenue avec des moyens moindres.

Disons qu'un contrat de filière doit donner lieu à une évaluation, et ensuite à une évolution.

La méthode ayant été testée, de nouveaux contrats de filières ont été élaborés avec deux objectifs : une adaptation fine aux caractéristiques locales de la filière et une optimisation des moyens techniques, humains et financiers. Ainsi, un contrat de 4 ans a été signé entre le Conseil Général et le Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne Escalade pour la filière escalade-canyoning-via ferrata. La filière pêche va bientôt elle aussi être l'objet d'un contrat de 3 ans (Conseil Général-Fédération Départementale de la Pêche).

Pour la randonnée, une convention d'objectifs est renouvelée chaque année entre le Conseil Général et l'ADRI, avec un partenariat financier classique (Région, Département, commune), qui permet le suivi du PDIPR, la maintenance des réseaux de sentiers à pied, à cheval et à VTT, l'édition de topo-guides et guides de découverte, cartes etc. La coopération trans-frontalière sur le thème de la randonnée est forte avec l'Italie voisine, et commence à se développer avec le Maroc et la Turquie.

La filière nordique possède 6 sites labellisés, en gérance, et mène des actions de valorisation en partenariat avec les Hautes-Alpes (département voisin).

La filière VTT se développe de manière très satisfaisante autour des bases VTT labellisées FFC ou FFCT, sans qu'il y ait besoin à ce jour d'un contrat de filière.

En revanche, une politique cyclable départementale est en cours de définition, car si nous avons des produits cyclo-touristiques, nous n'avons pratiquement aucune Véloroutes-Voies Vertes.

En accompagnement de l'ensemble de ces filières, une action transversale de valorisation des hébergements est conduite chaque année.

APRES MIDI : GROUPES THEMATIQUES

Atelier n°1 : Sports de nature et développement des pratiques

« Les sports de nature et leur développement : quelles attentes, quels comportements des pratiquants ? »

Témoin : **Luc Collard** : Maître de conférences à l'UFR STAPS Amiens

Animateur : **Philippe Courtin** : Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne

M. Courtin présente le thème de l'atelier et demande à chaque intervenant de se présenter auprès de la salle. Le sujet évoqué dans cet atelier concerne le développement des pratiques dans le sport de pleine nature. Quelles sont les attentes et les comportements des pratiquants ?

1. Définitions de sport, de sport de plein air ou de pleine nature.

Le sport et le sport de plein air

M. Collard revient sur les différentes définitions du sport évoquées lors de la table ronde de la matinée. Pour lui, l'aviron n'est pas un sport de pleine nature parce qu'il n'y a pas de « sauvagerie » fournie par l'environnement.

Un responsable de l'escalade affirme qu'il existe une sorte de sauvagerie dans l'escalade en salle et que le grimpeur est face à une incertitude liée à l'acteur.

M. Collard réaffirme que les activités de pleine nature se définissent par l'incertitude produite par l'environnement et non par l'incertitude du joueur. Ce qui signifie que le grimpeur (par exemple en salle) qui utilise la même voie de façon redondante est amené à prélever de moins en moins d'information extéroceptive, à la manière d'un gymnaste. Tout comme en gymnastique, les murs d'escalade artificiels ne présentent pas d'incertitude. Ou alors, on fait passer une commission de sécurité car cela signifie que les prises sont susceptibles de se dérober sous les appuis des grimpeurs.

Le sport et l'esprit de compétition

M. Charles, président de la ligue de Picardie d'Aviron définit le sport comme un développement physique et la pratique sportive comme un esprit de compétition, c'est une dépense physique. M. Collard tient à souligner la définition du sport telle qu'elle est malgré les réticences de la salle sur celle-ci. Le sport est une situation motrice dont la pertinence est motrice et ne peut être substituée à la parole. Les échecs ne sont donc pas un sport puisque dans ce cas la pertinence est combinatoire. Les jeux de société ne sont donc pas des sports. Dans le sport il faut une compétition avec des règles ce qui est totalement différent du footing le dimanche matin.....

La compétition est réglée sinon que deviendrait par exemple le football si les points n'étaient pas comptés. L'institutionnalisation, enfin, garanti l'équité du sport, la justice, la lutte antidopage, des catégories au sein des sports. Mais parfois, l'institution détruit l'activité de pleine nature par le processus de standardisation. La

plupart des activités de pleine nature ne sont pas des sports et c'est très bien ainsi. « Sportifier » à tout prix n'a pas de sens.

Une intervenante pense que la pratique de pleine nature doit être ouverte dans la mesure où le sport doit être ouvert à la compétition et aux loisirs. Luc Collard insiste à nouveau pour que l'on ne confonde pas sport et loisir. Il y a pire que l'ignorance, c'est la fausse science. On ne peut parler sérieusement d'un phénomène sans préalablement le définir et le classer.

2. Attentes et développement de l'activité de pleine nature

M. Courtin recentre le sujet afin de définir les liens entre les attentes et le développement de l'activité de pleine nature. Il indique que dans la compétition il y a une satisfaction liée à un classement.

Pratique et recensement des sports

Des intervenants de la salle stipulent qu'aujourd'hui, il y a plus de pratiquants pour inciter à la prévention, à la santé.... M. Collard pense qu'il ne faut pas oublier qu'il y a une dispersion dans la pratique des sports classiques au-delà de l'âge de 20 ans. Entre 20 et 25 ans, il existe une diminution de 50% environ dans le sport. Les étudiants sont demandeurs d'activités sportives en club. Mais le recensement d'une activité libre n'est pas facile à effectuer, on ne peut pas avoir de chiffre précis. Il précise que les définitions des termes sont très importantes.

D'autres personnes estiment que le sport du dimanche doit être recensé et que dans certains cas, l'institution doit bloquer les pratiquants puisqu'elle impose des règles. Dans certaines catégories de pratiquants il y a un refus des règles donc il est important de recenser ces activités. M. Collard souligne le développement des activités physique hors fédération. Mais comment faire pour les institutionnaliser, leurs donner des règles ? Est-ce souhaitable ?

Une intervenante de la jeunesse et sport pense qu'il est utile de voir les choses différemment que le public aujourd'hui ne souhaite pas spécialement une licence mais préfère pratiquer une activité pour quelques jours. Il existe déjà des cartes découvertes...mais peut être que cette pratique n'est pas assez développée. Elle pense qu'il faut tout de même un cadre pour réaliser les sorties, les activités sportives même pour une journée. Elle met en parallèle le tourisme et le sport dans la mesure où les touristes ont cette idée d'hédonisme, ce plaisir de goûter à plusieurs activités d'où l'idée de papillonnage.

Un responsable de la voile précise qu'il existe déjà une adaptabilité des personnes à un moment donné dans la pratique d'un sport. Les fédérations s'adaptent. Il ne faut pas oublier non plus que certains publics préfèrent pratiquer le sport de façon non-organisée, sans hiérarchisation.

Sport et sécurité

Deux notions sont importantes : la sécurité et la structure. Les pratiques sportives représentent un coût qu'il soit pour le personnel ou pour la structure elle-même. Les contraintes sont les mêmes que ce soit pour la compétition ou pour les loisirs. La responsabilité est très importante au niveau économique et cette demande doit être consciente parce qu'elle génère un coût.

L'intervenante de la jeunesse et sport, stipule que les fédérations qui ont développé des structures loisirs, ont mis en place des professionnels formés à la pratique de loisirs.

3. Les attentes et les contraintes

Les attentes des publics

M. Collard réprecise les quatre caractéristiques des sports de pleine nature : présence de sauvagerie, vertige, sensations fortes et loco- motricité externe.

La création de vertige n'est pas en rapport avec la dépense énergétique. Les attentes pour les adolescents se traduisent essentiellement par l'esprit de camaraderie alors que pour les plus de 50 ans c'est étroitement lié à la santé.

M. Courtin pense que les aspirations à la pratique sportive ne sont pas les mêmes. C'est évident puisque le sport ou l'activité de pleine nature s'adresse aux personnes de 5 à 80 ans. Cependant les plus jeune vont rechercher cette sauvagerie alors que les plus de 50 ans seront plus posés dans leur recherche.

Certains acceptent les conditions des clubs, d'autres ne veulent pas être contraints par une licence à l'année. Il est vrai que selon les sports, la licence n'a pas le même caractère obligatoire (la licence est obligatoire dans tous les sports pour la compétition) mais il ne faut tout de même pas oublier que pour un club, plus il y a de licenciés et plus il y a de subventions.

Pour la voile, la logique de l'activité est de faire croire que tout va être possible : les sports comme les voyages vendent aussi du rêve. Il y a une fidélisation des activités par rapport à ces montées d'adrénaline mais ceci doit se faire par l'intermédiaire d'un club.

Les devoirs

Une autre intervenante affirme que dans la pratique informelle le besoin est le même, il faut une structure. Les pratiquants doivent avoir des devoirs.

Pour la fédération de course d'orientation, les raids ne sont pas fédérés. Il y a peut être un besoin de ce consommateur mais en même temps, il ne faut pas aller à l'encontre des intérêts de l'ONF, des propriétaires de terrain... Ce type de pratique peut apporter des nuisances d'où la question : « Faut-il satisfaire cette demande ? »

C'est suite à cette remarque qu'est posée la question des bonnes pratiques dans le milieu naturel.

L'éducation des pratiquants est très importante. Il est vrai que les adolescents ont une spontanéité intéressante, mais faut-il leur proposer une charte morale ? Il est évident qu'il faut donner des limites, qu'il faut en même temps offrir une structure et donner les indices pour une bonne conduite.

M. Courtin précise qu'il existe déjà des chartes de bonne conduite comme l'association VTT en partenariat avec Décathlon : c'est par le biais d'une zone commerciale qu'il y a une volonté de développer une éducation et une bonne conduite. Mais il est vrai que le comportement citoyen ou non-citoyen des gens n'est pas contrôlable et que chez les jeunes certains sont bien éduqués, d'autres non mais ceci est aussi vrai chez les moins jeunes et les plus de 50 ans.

En conclusion :

- Les attentes sont multiples, car tout dépend des publics. Les pratiques peuvent être différentes sous une forme compétitive ou non, organisée avec les infrastructures existantes ou non organisées. Il faut s'adapter aux publics et il serait peut être intéressant de développer des produits commerciaux par le biais du secteur fédéral, sans oublier l'idée de « but non lucratif ».
- Les motivations dans la pratique sportive sont multiples : elles sont essentiellement dans les domaines de la santé, la prévention, le bien être, la pratique en famille.
- Les attentes quant à elles sont la volonté de renouer le lien social, d'avoir une maîtrise de soi malgré cette notion de rêve abordée.

Atelier n°2 : Sports de nature promotion et professionnalisation

Quelles structurations et quels partenaires pour les professionnels et les acteurs des sports de nature ?

Témoign : **Bernard Lauzon**, chargé de mission au comité départemental du tourisme des Alpes de Haute Provence

Animateurs : **Jean Philippe Gold**, directeur du Comité Régional de Tourisme et **Thierry Bedos**, chargé de mission au pôle ressource sports de nature de Vallon Pont d'Arc

Comment pensez-vous que l'on doit s'organiser en Picardie pour se professionnaliser ?

M. Peccard, inspecteur à la DRDJS, évoque l'état des lieux des sports de nature réalisé en Picardie en 2004. L'activité qui génère le plus d'emploi est de loin l'équitation. En second, mais loin derrière, *les sports mécaniques*. La randonnée pédestre génère peu d'emplois.

M. Bizet, président du comité départemental de tourisme équestre, précise que le cheval constitue une filière à part entière. Elle comprend l'élevage, le tourisme équestre, les sports équestres, les poney-clubs, mais aussi d'autres métiers : sellier, maréchal-ferrant, commerçant pour le matériel et l'équipement du cavalier et du cheval etc. Le tourisme équestre nécessite aussi des hébergements pour les cavaliers (gîtes d'étape) comme pour leurs chevaux ...

Alors qu'autrefois on désignait l'équitation d'extérieur, aujourd'hui, on parle de tourisme équestre. Cette identité a permis de travailler en partenariat avec de nouvelles structures - celles du tourisme - et de créer un label « centre de loisirs » Equitation et nautisme ont été les pionniers de cette démarche de labellisation.

En y associant les professionnels, la DRDJS et le CDT ont permis aux gens d'apprendre à se connaître. Au début, chacun était préoccupé par le développement de sa propre structure et ne souhaitait pas communiquer. Puis une étude paysagère a été faite dans les établissements, afin de les aider à progresser. Chacun a choisi ensuite d'aménager un parking, un lieu d'accueil...Maintenant il est possible de communiquer.

Ce travail de longue haleine a permis de dynamiser le tourisme équestre. Il a fallu comprendre le fonctionnement et les compétences de chaque institution. Il faut rompre l'isolement pour aller plus vite.

Or le concept de gîtes d'étapes (qui accueille toutes sortes de randonneurs) décline actuellement. Il faudrait mettre en place d'abord un accueil simple : parc pour chevaux, barre d'attache, douche, camping et améliorer la qualité ensuite.

Une étude est en cours sur le secteur d'Abbeville. On y distingue trois phases :

- Un état des lieux du tourisme équestre en France, permettant de montrer aux élus la situation de la région
- Un recensement de tous les chemins du secteur : cavaliers, pédestres, VTT
- Une réflexion sur l'animation de ce réseau d'itinéraire : quel produit ou événement phare doit-on proposer pour valoriser le territoire ?

M. Pipart, du comité de randonnée pédestre, sait qu'il existe une grosse demande dans le domaine et souhaite développer l'activité. Mais il ne peut répondre à la demande, par manque d'encadrement professionnel : il n'existe pas de BEES « randonnée pédestre ».

Il est possible de travailler en concertation avec le CDT pour proposer des produits, mais il faut le consentement des bénévoles. Des formations à l'accueil de groupes ont été mises en place, pour qu'ils soient capables d'accueillir et d'intégrer un public nouveau. Le Conseil Général a développé les gîtes à une époque. Aujourd'hui, nous manquons de structures d'accueil de groupes permettant de développer les randonnées.

M. Bedos, du pôle ressources de vallon Pont d'Arc, indique qu'en effet, le diplôme d'Accompagnateur de Moyenne Montagne ne répond pas bien à ces besoins. Il est important de redéfinir les diplômes, en lien avec le tourisme et l'environnement.

M. Bizet explique ensuite que des « guides nature » ont été formés pour accueillir des groupes dans le cadre du festival de l'oiseau. Ils ont une double compétence :

- L'animation de groupes
- La connaissance du territoire, l'histoire locale, le patrimoine etc.

M. Bedos expose l'exemple des gorges de l'Ardèche, très fréquentées l'été, mais avec d'importantes retombées économiques. Dans le cadre de Natura 2000, le CREPS a mis en place une formation continue pour les professionnels. Elle portait sur les aspects économiques des produits, mais aussi sur la notion d'espaces protégés. Les professionnels ont développé ensuite des produits « nature » pour sensibiliser les publics au respect l'environnement. La formation suivante a porté sur la communication et la commercialisation de ces produits.

Puis le CDT, le syndicat des gorges de l'Ardèche et le CREPS ont identifié des personnes compétentes pour cela. Maintenant la réflexion porte sur la labellisation des produits. Cette dynamique intercommunale est complémentaire de la démarche de CDESI de l'Ardèche.

Un intervenant de l'Aisne indique que le tourisme équestre possède une bonne image auprès du public, mais qu'on a du mal à trouver des prestataires proposant des produits adaptés : l'offre n'est pas lisible.

Dans le département, six « tours opérateurs » proposent des randonnées pédestres. L'un d'eux, hollandais, vend très bien des circuits de 6j /5 nuits sur le chemin des Dames. Cette activité induit de la restauration de l'hébergement, des taxis, transports de bagage... On capte ainsi une clientèle étrangère, du nord de la France, très friande d'activités de nature. La randonnée induit donc des retombées économiques. Certains clients vont même dans les Relais et Châteaux...

L'ONF a tenté de développer des emplois dans le secteur, mais pour les pérenniser, il faut que les gens soient plurivalents.

Jean Pénot, chargé de mission sport au Ministère du Tourisme s'interroge sur la notion de filière, dans un secteur aussi hétérogène. Il faut segmenter l'offre et l'adapter aux attentes identifiées de la clientèle. Or cette offre a du mal à se structurer. On trouve beaucoup plus de belles images que de prestataires pour faire découvrir ces espaces. La Picardie a l'atout de se situer entre deux pôles urbains importants : Paris et Lille. Quelle stratégie de développement met-elle en place ? Le court séjour ? L'accueil d'étrangers ?

M. Gold présente deux données fondamentales :

- En Picardie, 60 à 70% des nuitées échappent au secteur marchand car les gens logent dans la famille ou chez les amis. Les habitants doivent s'approprier le territoire.
- La région ne semble pas avoir d'image, d'identité propre auprès du grand public, ce qui pose problème pour communiquer

Le tourisme a besoin du sport, qui est attractif. Ainsi un article paru dans « Maisons coté Ouest », sur le bivouac à cheval en Baie de Somme a déclenché beaucoup d'appels sur les produits classiques, comme l'hébergement... Ce n'est pas le bivouac en Baie de Somme qui attire en lui-même les touristes, mais la part de rêve contenue qui incite à venir sur place. De même, inviter des journalistes au coucher du soleil à l'abbaye de Valloire, avec un repas gastronomique est beaucoup plus efficace en terme de communication qu'une simple visite. Il ne suffit pas d'être de bons professionnels et d'avoir des produits de qualité, il faut créer une animation autour pour les vendre. Aujourd'hui, le « Potager des Princes » qui propose une animation autour de son produit se porte bien. En revanche les visites classiques des châteaux de l'Oise sont en baisse de 14%. En résumé il faut :

- Organiser le produit
- Créer ou susciter l'envie

M. Gorin présente « Authentic Somme Evasion » à la Chaussée Tirancourt.

Il propose différentes activités : randonnées pédestres, nocturne, VTT, tir à l'arc, gymnastique etc. sous forme de découverte d'une demi-journée, le week-end ou en séjour. Il commence sa deuxième saison, mais ce n'est pas facile. Il ne trouve pas de soutien, sa structure est privée. M. Gold répond qu'ils doivent travailler ensemble, car il cherche des prestataires comme lui. Il ne peut pas aider un privé de façon isolée, il peut intervenir sur un regroupement de professionnels.

M. Gorin soulève aussi le problème du label « centre de loisirs sportifs », qu'il ne peut obtenir en raison de sa pluriactivité. Il faut trouver une solution pour y remédier.

M. Petitéon du club de la Baie des phoques utilise le kayak de mer et la pirogue comme support pour des sorties à thèmes : hydrodynamisme de la baie, rencontre des phoques... Il emploie deux personnes et des saisonniers. Pour diminuer les coûts, ils construisent eux même leur matériel. Cette activité de loisirs permet de financer la compétition qui coûte très cher.

M. Pipart évoque l'association « Thiérache Sport Nature », qui propose des activités canoë, VTT, escalade... Grâce à un bon accueil, une démarche orientée « tourisme »

et des produits ludiques, l'association reçoit de nombreux clients. Ici aussi, le secteur loisirs finance la compétition. Un partenariat fort avec un prestataire d'acrobranche de l'Oise lui permet de se faire connaître auprès des clients proches de Paris ; c'est vraiment un plus pour l'association.

M. Gold insiste sur le niveau de qualité. Les clients sont exigeants. Assurer la sécurité, posséder du bon matériel et des encadrants qualifiés ne suffit pas. Le label est une façon d'aller au-delà. Dans les produits proposés, l'image du territoire doit être forte. La rencontre des phoques est indissociable de la baie de Somme.

Le CRT travaille avec le Comité régional de randonnée pédestre sur une brochure qui donne envie de découvrir le patrimoine. Pour cela, il prend en compte :

- L'identité de la Picardie : son territoire, ses hommes, en cherchant des produits spécifiques à la région pour donner une image, une identité
- La proximité
- Le plaisir : on est dans le domaine du loisir, pas dans la compétition. Il ne faut pas l'oublier.

Puis on met le produit en image, pour faire rêver. Mais cette communication doit être réaliste. Le CRT travaille aussi avec « Maison de la France » pour valoriser cette image et donner l'envie. En effet, alors que la France était le premier pays d'accueil touristique, l'Italie et l'Espagne attirent désormais de plus en plus de monde,

Olivier Simon, Conseiller Technique Sportif en Equitation signale un « choc de culture » L'approche sportive est loin de l'approche touristique où le sport est un vecteur, un média permettant de découvrir et valoriser la région. Les professionnels du sport ont-ils la volonté d'aller vers le tourisme ? C'est faisable en équitation, mais cela est complexe et prendra du temps. C'est plus facile pour les prestataires multi activités.

Gilles Bacconnier de la Délégation Emploi Formation au Ministère des Sports et de la Vie Associative, revient sur cette évolution culturelle. Il existe un potentiel de clients car la Picardie est proche de zones urbaines. Il faut former l'encadrement. On passe d'une culture sportive, avec une approche verticale (ministère, ligue, clubs) à une approche transversale de la filière, à partir d'une notion de territoire. Dans les sports de nature, beaucoup de pratiquants échappent d'ailleurs au mouvement sportif et ne prennent pas de licences. L'analyse des emplois montre que la qualification est au carrefour du sport et du territoire. Reste le problème de l'employabilité. Ainsi, dans le secteur de la randonnée pédestre, il existe à la fois une importante pratique libre et des tours opérateurs qui développent bien leurs produits.

M. Penot revient sur la lisibilité. Les clients choisissent-ils d'abord la destination ou les activités ? Le guide de l'AFIT⁵ analyse 12 territoires et montre que les gens s'orientent d'abord vers une destination et qu'ils cherchent ensuite l'animation. C'est donc plus facile pour le sud de la France. Le dernier slogan connu « Sacrée Picardie » (qui valorise le prestigieux patrimoine religieux) remonte au moins à 10 ans...

M. Lauzon, du Comité Régional de Tourisme en Haute Provence croit beaucoup à l'interaction entre les filières au cœur desquelles on trouve l'hébergement. Il faut

⁵ Agence Française de l'Ingénierie Touristique

faire prendre conscience aux gens qu'ils sont des professionnels du tourisme, et qu'ils peuvent diversifier leur activité (vendre des cartes postales etc.)

M. Bizet précise qu'en effet, il faut satisfaire le client et savoir répondre à ses attentes. Quelle évolution pour la Picardie sans structures capables d'accueillir les pratiquants des sports de nature, qu'ils soient à pied, à cheval, en vélo ?

Atelier 3 : Sport de nature et développement durable

« Comment concilier le développement des pratiques et la protection des milieux ? »

Témoin : Denis Vanderputten, directeur adjoint de la DIREN en Picardie

Animateur : Olaf Holm, chargé de mission à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux

Denis Vanderputten rappelle quelques définitions :

La « découverte des milieux » est l'action de ce qui était inconnu ou caché, de ce qui est découvert.

Le terme « milieu » peut avoir plusieurs sens : un lieu éloigné du pourtour ; ce qui occupe une position ; le moment du début et de la fin d'une période de temps ; la position modérée entre deux points externes ; l'espace matériel dans lequel un corps est placé.

Olaf Holm : Les PNR sont constamment confrontés à la problématique « comment concilier les pratiques et la protection du milieu » et essaient toujours de trouver des outils pour les espaces protégés : réglementation, planification, sensibilisation, concertation, contractualisation

L'intérêt d'un partenariat entre la Fédération des Parcs Naturels Régionaux (FPNR) et le MJSVA, c'est d'acquérir une culture commune pour développer le tourisme et le loisir sportif de nature, compatible avec la préservation de l'environnement.

Voici quelques principes mis en œuvre :

- La représentation dans les institutions (membre du CNESI...)
- Une veille périodique pour la prise en compte de l'environnement
- Le recensement et la valorisation d'expériences
- Les études de cas de gestion concertée et médiation autour de l'accueil de manifestations sportives, la gestion des loisirs motorisés, le CDESI, le PDESI

L'intervention des PNR en matière des sports de nature porte sur l'ingénierie, la concertation et la médiation. Les principaux partenaires sont les communes, les comités de Tourisme, les préfetures, l'ONF et les partenaires privés. Les attentes des gestionnaires de parc naturels portent sur : l'échange d'expériences et de savoir-faire, l'apprentissage et la connaissance, l'animation, l'accompagnement d'un développement de qualité.

Questions diverses

M. Vanderputten s'adresse à M. Holm : quel est votre point de vue sur les bénéfices que peuvent tirer les utilisateurs de PNR ?

L'activité touristique et sportive fait vivre le territoire, dont la survie dépend du développement du tourisme dans un cadre adapté de façon raisonnée.

Mme Bizet, propriétaire d'un centre équestre avec hébergement en Baie de Somme, est- ce que la population est positive quant à la présence d'un PNR ? Olaf HOLM ne connaît pas cet aspect en détail. Le projet de parc doit être porté par le territoire.

Mme BIZET indique que les clients aiment à venir dans des milieux préservés ; c'est pour cela que la Baie de Somme connaît un tel engouement. Elle propose de commencer à travailler à la préservation du patrimoine culturel et environnemental du site.

M. Vanderputten : comment faire pour pouvoir pratiquer librement une activité de pleine nature dans un site protégé ?

Pour Mme BIZET, le travail commence par la communication : il faut expliquer aux habitants le projet et l'intérêt de préserver la région, mais ils ne sont pas toujours ouverts...

Pour M. Vanderputten, vouloir préserver une richesse locale se fait au détriment des habitants. Comment leur demander une contribution pour sensibiliser à l'accueil ?

Sophie Vely, du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne évoque la prise de conscience par rapport aux activités de pleine nature. On parle de tourisme ou de sport nature mais il ne faut pas oublier le SPORT. Des actions se mettent en place via le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) et la DRDJS, pour réunir différents acteurs, avancer ensemble et repérer les points positifs et négatifs des sports. Les sports de nature sont répartis en 3 grandes familles : terre, eau, air. Il s'agit de repérer les difficultés identiques et élaborer une charte commune pour y remédier et avancer dans le respect des sites. Pour cela, l'organisation, la concertation, l'écoute et la connaissance sont nécessaires.

Une question est adressée à Olaf HOLM : peut-on rendre les lieux accessibles aux handicapés en préservant la nature et en a t-on les moyens ? La recherche, les méthodes, les actions, alimentent la base de données du pôle recherche nature⁶. Il ne faut pas hésiter à alimenter cette base de données pour mutualiser les expériences, créer un partenariat avec différentes fédérations.

M. Solau, vice-président du Comité Départemental de l'Aisne de randonnée pédestre : comment associer les activités pour éviter les rejets ? Il faut que la nature reste la plus belle possible et que ceux qui le défendent soient les premiers concernés. Il faut les impliquer dans les projets et arrêter de parachuter des décisions. On peut faire de belles choses en Picardie même sans parc régional. Les habitants sont les premiers à défendre leur territoire. Il faut faire émerger des projets communs avec les différents acteurs concernés.

⁶ Site Internet : <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

Mme BIZET indique que les habitants ont un rôle à jouer mais aussi les sportifs, en initiant et en sensibilisant les personnes à la nature. Il faut que ces deux acteurs (habitants et sportifs) travaillent ensemble.

Pour M. Solau, il n'est pas facile d'impliquer les personnes dans la préservation de l'environnement. Nous sommes dans une société où les gens attendent qu'on leur propose un séjour « clef en main ». Comment les rendre acteurs ?

M. Solau : comment partager les milieux naturels avec les autres : chasseurs, pratiquants motorisés ?

Mme Fauquet du centre de randonnée équestre de Naours. Son centre fait des randonnées depuis 7 ans dans la réserve naturelle de la Baie de Somme, avec un chien qui suit les chevaux. Récemment, on lui a interdit le passage du chien. Existe-t-il un décret pour autoriser le passage de son chien ?

M. Holm répond que faire d'un espace protégé une réserve relève d'un arrêté départemental. Dans un PNR il n'y a pas de règlement, toute démarche est volontaire. En Baie de Somme, le décret est minutieux, on ne peut pas faire grand-chose contre quelque chose de réglementé. Il faut prendre contact avec le gestionnaire de l'espace pour répondre à cette question

M. Trolet Therasse, du Domaine d'Isis et de Robinson : Existe-t-il une charte de bonne conduite pour les activités de pleine nature ? Doit-on faire une charte avec un tronc commun relatif à l'utilisation du milieu naturel ? Il faut se rapprocher de la fédération à laquelle chacun appartient pour savoir si ce type de charte existe. Cette question peut être également posée à la DRDJS.

Les indépendants ne respectent pas le milieu. Paradoxalement ce sont ceux qui le respectent qui sont blâmés. En effet, les « indépendants » sont des particuliers ou touristes qui n'ont rien à voir avec les professionnels (organismes de pratique de sport de pleine nature). En cas de dégradation, ce sont les professionnels qui sont blâmés et non le particulier parce que celui-ci n'est pas censé connaître les lois et réglementations tandis que le professionnel doit les connaître.

M. Vanderputten : on est plus exigeant avec un professionnel qui connaît la loi qu'avec celui qui ne la connaît pas.

M. Trolet Therasse indique qu'un terrain risque d'être fermé à cause de ceux qui le dégradent.

Pour M. Vanderputten, il est préférable de rencontrer le gestionnaire afin de lui exposer la situation et de réfléchir à une mise en œuvre d'une « police » avec une surveillance plus ciblée. Une concertation est nécessaire entre les parties prenantes afin de rendre les décisions plus efficaces. L'exemple est cité de la pratique du jet ski en Baie de Somme : l'état a défini un espace pour la pratique de cette activité afin de ne pas gêner la réserve. C'est la même chose pour les automobilistes. Il faut trouver un terrain d'entente, un argumentaire commun pour l'utilisation des espaces protégés. Une réglementation est nécessaire, indispensable pour la gestion des espaces.

M. Vanderputten relance sa question : Comment pérenniser les activités de pleine nature en préservant le milieu ?

Mme Bizet répond qu'il faut porter les règles à la connaissance de chacun, établir un règlement en amont avec tous les utilisateurs du milieu au niveau local
Pour M. Vanderputten, un affichage ne suffit pas, l'information n'est pas complète

M. Natier estime qu'il faut proposer une éducation, une formation à l'environnement et un agrément. L'éducation au développement durable doit s'étendre de l'enseignement primaire au secondaire. Le Centre National de Documentation Pédagogique a un catalogue avec une rubrique « développement durable » En ce qui concerne l'animation en centres de vacances, la BAFA contient parfois un volet environnement. Enfin l'agrément doit être conditionné à la sensibilité à l'environnement

Mme Bizet signale que le festival de l'oiseau a mis en place une charte de qualité pour les guides qui doivent sensibiliser le public à l'environnement et proposer un accueil de qualité. Le client est sensible à l'accueil, à l'écoute, c'est peut être le moment de le sensibiliser avec une charte ?

M. Holm explique que les parcs naturels travaillent avec les fédérations sportives pour transmettre les informations aux licenciés. Il est possible de diffuser une lettre d'information aux locaux. Le problème reste entier pour les extérieurs : un travail pourrait-il être mené avec les médias ? Quel outil pour le développement durable ? L'agenda 21 édité par le CROS (concept du développement durable, théorie.) ?

M. Sapart, de la Délégation Régionale au Tourisme de Picardie indique que le meilleur moyen d'impliquer les acteurs locaux est d'associer la pratique de sport de nature à un court séjour et d'offrir hébergement et activité « clef en main » Les différents acteurs (kayak...) pourraient proposer aux clients les activités des divers prestataires.

Mme Bizet explique : nous essayons d'attirer les touristes en dehors de la période estivale et plus précisément en janvier et février, en continuant à proposer une activité et un hébergement pendant cette période. Mai et juin sont des périodes de surpopulation, on rencontre des problèmes de gestion des flux touristiques en Baie de Somme.

M. Holm formule une question : faut-il limiter l'accès pour gérer les flux touristiques ? Il faut promouvoir la région afin d'attirer les gens en dehors de la saison touristique.
Mme Bizet souhaite qu'une personne étrangère aux acteurs économiques régule les flux touristiques en Baie de Somme

M. Vanderputten explique que cette démarche doit être réalisée par les acteurs concernés. Actuellement chacun travaille en autonomie en espérant faire un meilleur profit que son voisin. Il faut que les acteurs trouvent un équilibre en ayant pour objectif une culture commune et un respect du milieu.

Mme Bizet demande la création d'une commission pour réguler les flux

M. Holm évoque l'exemple d'Aix en Provence, où un développement touristique porté par les habitants a été mis en place. Les gens sont conscients de l'aspect économique et souhaitent développer le tourisme, mais la ville a décidé d'accueillir les touristes de façon raisonnée.

Mme Bizet veut savoir où on peut se procurer l'agenda 21. Il est disponible au CROS.

M. Lefebvre, de la ligue de Picardie de tir à l'arc : Nous faisons du sport de nature et organisons le championnat de France de tir à l'arc dans un massif forestier. Nous avons rencontré une association de randonnée pédestre et ensemble nous avons mis en place un balisage de la forêt afin de faire revivre le site pour l'organisation du championnat de France de tir à l'arc mais aussi pour les randonnées pédestres. Le pari est réussi. Ce fait concret montre que l'on peut faire de belles choses en concertation avec les acteurs locaux. Tous les acteurs de sports de nature ont intérêt à préserver la nature afin de continuer leur activité.

Mme Bizet Il y a quelque chose à faire en Baie de Somme, ce qui nécessite un gros travail de fond car tout le monde veut en tirer profit.

M. Lefebvre précise que le site de la Baie de Somme a son charme en janvier ou février mais les activités sont limitées en raison de la météo.

M. Vanderputten fait la synthèse des débats :

Les objectifs et attentes de chacun sont :

- Retrouver une culture commune qui s'appuie sur tous, nécessaire pour faire durer la qualité de l'espace et de la pratique
- Prendre en compte les attentes des gestionnaires, consommateurs, acteurs
- Faire quelque chose en commun, mais c'est difficile, surtout quand on veut faire émerger un projet en prenant en compte les locaux
- Avoir des échanges entre les acteurs
- Etablir des diagnostics territoriaux
- Ecrire des règlements qui doivent être concertés
- Trouver des pistes pour préserver les milieux
- Partager les activités économiques
- Anticiper, être à l'écoute du développement du marché

Le diagnostic est à réactualiser en permanence.

Atelier 4 : Sports de nature et attractivité des territoires.

« Quelles articulations entre politiques territoriales et projets de développement des sports de nature ? »

Témoins : **Olivier Reymbaut**, chargé de mission au CERMOSEM et **Bruno Damiens**, du Conseil Général de l'Ardèche

Animateur : **Thierry Huet**, chargé de mission sport au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI)

Les débats du matin ont mis en évidence qu'il existait de nouveaux enjeux dans les sports de nature. L'approche transversale est devenue indispensable. La concertation apparaît aujourd'hui inévitable. L'expérience de la mise en place de la CDESI en Ardèche démontre la pertinence et l'importance d'une démarche

participative. De nombreux acteurs sont concernés par le sujet. En Ardèche, les premiers à s'investir dans la démarche viennent du monde sportif, mais rapidement, d'autres acteurs, à la fois publics et privés, se sont joints à la démarche.

1 Commission et Plan des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature, des outils au service du développement maîtrisé des sports de nature.

M. Reymbaut travaille au CERMOSEM (Centre d'Etudes et de Recherches sur les MONTagnes SEches et Méditerranéennes) et a contribué à l'élaboration du guide CDESI/PDESI téléchargeable sur <http://www.sportsdenature.gouv.fr>.

Les CDESI sont une nouvelle compétence du département et non pas un nouvel échelon institutionnel. Cette commission doit permettre de mieux connaître l'offre d'activités de nature (en terme de sites et lieux de pratique) mais aussi de la pérenniser, la valoriser dans un objectif de durabilité. La CDESI contribue donc à organiser et structurer l'offre actuellement très diffuse.

Par ailleurs, la CDESI implique le passage d'une approche sectorielle à une approche transversale. Ce qui nécessite des outils pour assurer la cohérence des actions à mettre en œuvre. Enfin, la CDESI permet une articulation entre les acteurs du département et les acteurs territoriaux.

Le guide méthodologique a été réalisé sur la base de l'interrogation de tous les départements français au niveau de plusieurs institutions : Conseils Généraux, Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports et Comités Départementaux Olympique et Sportif. L'expérience de départements pilotes a permis d'enrichir ce guide. Dans tous les cas, une large place est réservée au contexte local.

La démarche se déroule en trois temps (approche chronologique) :

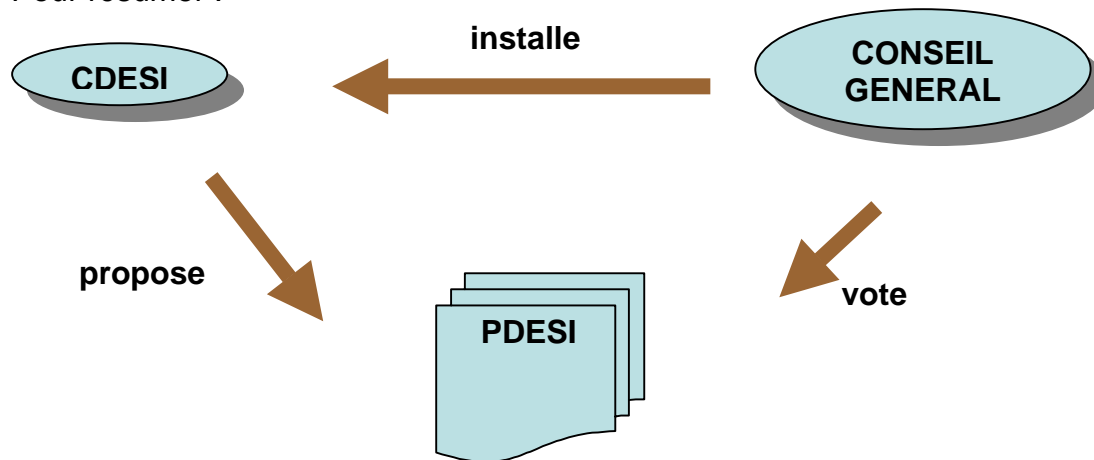
1. Etat des lieux dans le département : les acteurs et leurs rôles actuels, les sites de pratique, les conflits...
2. Installation et animation de la CDESI : mise en place d'un comité de pilotage et définition des membres. Chaque CDESI peut être différente d'un département à l'autre puisqu'elle doit tenir compte des identités locales pour un maximum de lisibilité et de cohérence.
3. Elaboration et proposition du PDESI : l'objectif est d'aboutir à une démarche d'intervention publique développant l'attractivité du territoire.

L'analyse de la situation commence par une identification des enjeux liés aux sports de nature dans le département. Ces enjeux constituent une base de travail commune. Dans cette phase d'analyse, les acteurs, les pratiques et les sites de pratique doivent aussi être clairement identifiés.

Une fois l'analyse de la situation réalisée, une stratégie départementale doit être définie. Elle sera traduite dans le PDESI. La CDESI et le PDESI deviennent alors de véritables outils pour éviter les conflits et intervenir en amont des projets. En effet, une fois en place, la CDESI devra être consultée dans tout projet intervenant sur un site de pratique.

Mais ce n'est pas le seul outil réglementaire : le code de l'urbanisme dote le département d'outils adaptés à sa compétence en matière de développement maîtrisé des sports de nature. Le code forestier et le code de l'environnement prennent aussi en compte le PDESI.

Pour résumer :



Composition de la CDESI : il n'existe pas de composition idéale, toutefois, la loi identifie des acteurs incontournables pour y siéger : les associations concernées par les activités de nature, les organisations professionnelles ou associatives intéressées par la gestion des espaces et milieux naturels et les élus locaux et services de l'Etat.

Afin d'organiser la concertation pour que la commission ait une réelle capacité opérationnelle, plusieurs éléments incontournables ont été identifiés :

- Avoir un projet collectif clair et partagé
- Avoir une réelle ouverture et une capacité d'adaptation
- Proposer des alternatives
- Prévoir des ressources pour mettre en œuvre les actions proposées
- Identifier un pilote
- Mettre en place des moyens spécifiques
- Offrir de la transparence et de la communication
- Avoir du temps et du réalisme

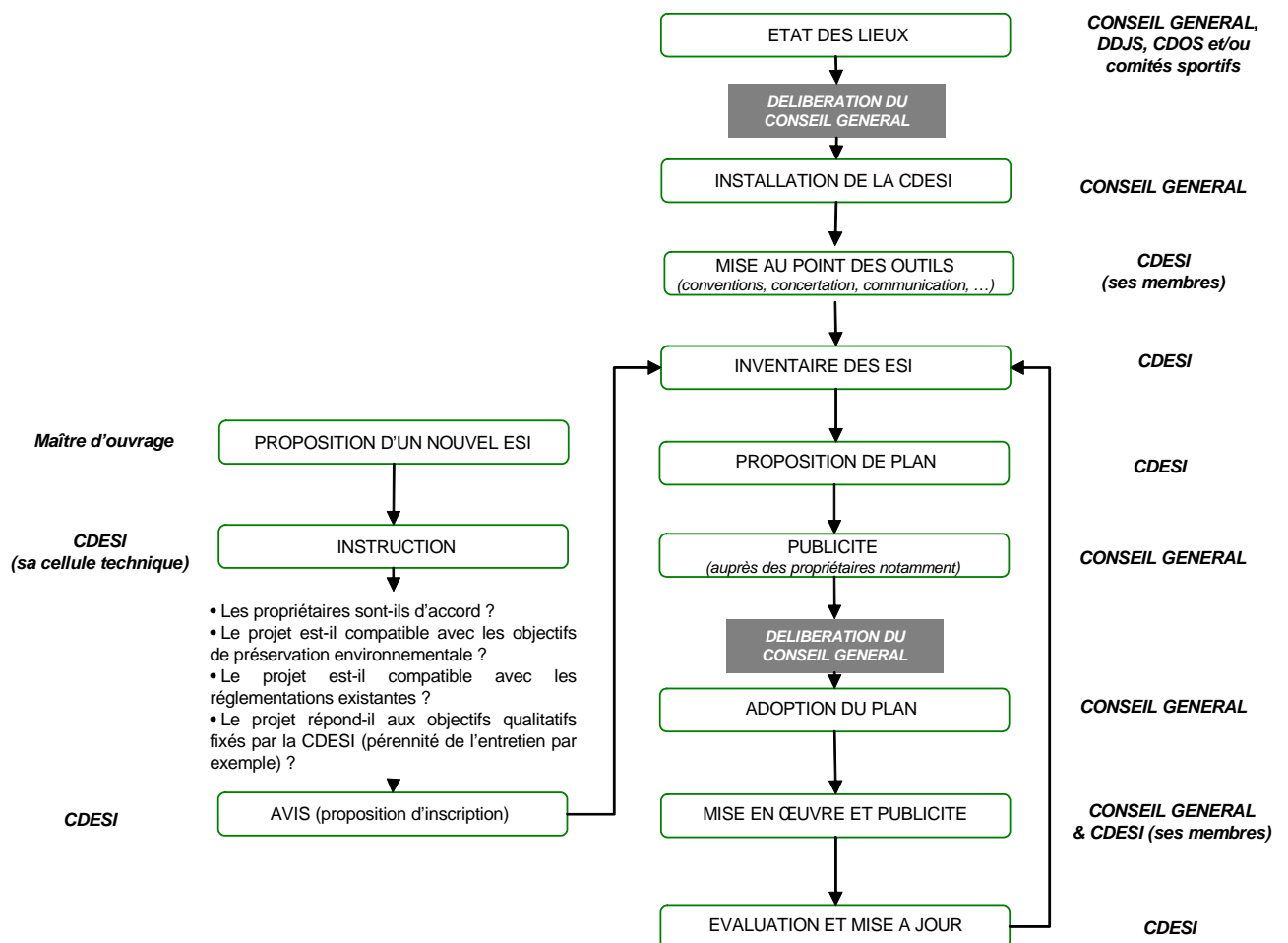
Avant de se lancer dans l'inventaire des activités et des sites de pratique, il faudra en définir les objectifs. En effet, selon les enjeux territoriaux, l'inventaire n'aura pas la même finalité. Les composantes de l'inventaire devront également être pré-définies ce qui permettra par exemple de bien choisir les activités, les échelles ou encore les données à collecter. Enfin, il est important de prendre en compte les inventaires déjà existants et de tout mettre en relation avec d'autres démarches (PNR, SAGE...).

Les objectifs du PDESI doivent également être prédéfinis afin qu'il soit le plus opérationnel possible. Le PDESI doit d'ailleurs chercher à la possibilité de mettre en œuvre des interventions publiques (un ESI inscrit au plan pourrait ainsi bénéficier d'aides relatives à sa pérennisation foncière, sa gestion et son entretien ou encore à sa valorisation).

Les ressources mobilisables pour la réalisation du PDESI sont la TDENS, des cofinancements sur des échelles territoriales différentes ou encore des redevances spécifiques.

Le PDESI doit aussi s'articuler avec les autres outils du département relatifs à l'intervention territoriale (documents d'urbanisme, schémas locaux...). Pour cela il est indispensable de définir les modalités d'articulation en repérant les objectifs de chaque outil et le rôle des structures qui les mettent en œuvre.

En conclusion, le schéma ci-joint récapitule la démarche :



Cela demande beaucoup de temps. En Ardèche, deux années ont été nécessaires et le PDESI est en cours d'écriture. Le Conseil Général s'est emparé de la démarche et a décliné un certain nombre de fiches action.

La CDESI doit dépasser la culture fédérale pour obtenir plus de transversalité et développer une culture commune en partageant les enjeux.

M. Nédélec, de l'UFOLEP Picardie précise que pour cette région, une nouvelle culture émerge puisque le CROS a créé une Commission Régionale des Sports de Nature (CRSN) qui s'est déjà réunie pour définir des enjeux communs.

M. Simon, du CDOS de l'Aisne, précise qu'il existe des freins dans cette CRSN liés à l'inertie de certaines ligues ou comités départementaux. Il a fallu repartir sur les bases de l'Agenda 21 et essayer de mettre en perspective et de poser les bonnes questions.

L'articulation des politiques est difficile à admettre par les ligues qui ne sont pas habituées. Même si des réflexes existent, ils ne sont pas toujours faciles à exprimer et argumenter.

M. Huet, du SMACOPI demande quels sont les gains et les pertes liés à la mise en place d'une démarche CDESI/PDESI ?

M. Reymbaut répond qu'il existe des problématiques d'accès aux sites (propriété, balisage...) et qu'il faut des ressources pour y faire face et que seuls les collectivités territoriales peuvent mobiliser. La CDESI a donc la capacité de résoudre des conflits et financer des projets et donc de renforcer l'attractivité du territoire en facilitant l'accès aux pratiques.

M. Damiens, du Conseil Général de l'Ardèche précise que la CDESI permet de gagner du temps puisqu'il s'agit d'une démarche commune, c'est à dire qu'on passe moins de temps auprès des comités individuellement.

M. Chapuis-Roux, Vice -Président du Conseil Régional de Picardie demande si le monde sportif veut vraiment être partenaire de l'aménagement du territoire ou rester un simple consommateur ? Dans le premier cas, le monde sportif devient partenaire ce qui est tout à fait intéressant.

M. Damiens complète ce propos en indiquant que le regroupement permet d'être mieux représenté en tant que "famille sports nature" ce qui a un effet démultiplicateur.

Le Comité Départemental de Tir à l'arc précise qu'il fédère les pratiquants de 6 disciplines dont 3 sports nature mais pour mener à bien des missions, il faut identifier des priorités. Or, les différentes activités ne sont pas confrontées aux mêmes besoins.

La ligue de parachutisme demande ce qu'il en est de l'espace aérien en relation avec des sites de décollage et d'atterrissage.

M. Reymbaut répond que généralement on traite les sports aériens de manière terrestre et donc que les sites de décollage et d'atterrissage pourraient être classés ESI !

2 Déclinaison opérationnelle de la politique départementale ardéchoise Les fiches-action prévues dans le cadre de la démarche CDESI/PDESI

M. Damiens, chargé de mission au Conseil Général de l'Ardèche, retrace les grandes étapes :

2003 : lancement de la CDESI

2005 : finalisation du PDESI qui sera débattu en DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) en 2006.

Fiche Action 1 : Connaissance, gestion et pérennisation des ESI.

Cette action doit permettre d'améliorer l'information quotidienne en matière d'entretien, de conventions de gestion, de mesures environnementales... Un outil SIG (Système d'Information Géographique) doit être mis en place pour visualiser quotidiennement la situation.

Fiche Action 2 : Animation de la démarche CDESI

Mise en place d'un secrétariat technique qui coordonne la CDESI et son travail au sein d'un comité technique chargé de rédiger le PDESI.

Fiche Action 3 : Aménagement et entretien des ESI

Les projets de création ou de modification dans les ESI sont étudiés par la CDESI qui en analyse les impacts. La CDESI peut à cet instant s'appuyer sur les communautés de communes qui connaissent bien leur territoire et qui vont participer à l'entretien des sites.

Fiche Action 4 : médiation, conciliation et pérennisation des usages.

La CDESI doit permettre de faire le lien entre tous les usagers d'un site pour aboutir à des solutions satisfaisantes.

Fiche Action 5 : Approche environnementale de la démarche CDESI.

L'idée est de pouvoir intervenir en amont des projets en favorisant la prise en compte environnementale, par de la prévention plutôt que des sanctions. Pour cela, une grille d'impact est à réaliser et les différents acteurs sont prévenus.

Fiche Action 6 : Prévention des risques.

La sensibilisation des publics doit être réalisée en coordination avec les comités spécialisés et les équipes de secours.

Fiche Action 7 : Accompagnement du mouvement sportif nature

Des conventions d'objectif seront mises en place avec les ligues et comités desquels découleront des plans de développement et des campagnes de sensibilisation à la pratique.

Fiche Action 8 : Sensibilisation des publics à la pratique des sports de nature.

Par le biais de manifestations sportives de nature, d'un volet éducatif, de communication, de l'organisation de défis nature jeunes.

Fiche Action 9 : Structuration des professionnels de l'accompagnement.

Mise en place de formations, et de la création d'une association départementale représentant la CDESI.

Fiche Action 10 : Analyse de la demande des activités de nature en Ardèche.
Analyse de la demande touristique et socio-sportive à travers l'observatoire des sports de nature et la mise en œuvre d'une grille d'analyse d'impact économique.

En conclusion : de nombreuses actions découlent de la mise en place de la démarche CDESI/PDESI. Elles doivent permettre de créer une culture commune laissant place à une large participation de tous les acteurs concernés par le développement des sports de nature. L'échelle départementale permet d'avoir une approche intéressante et de mobiliser des ressources.

Synthèse des échanges de la journée et conclusion des rencontres régionales « sports de nature et développement » : Jean Pénot, chargé de missions sports, ministère délégué au Tourisme et Eric Journaux, de la direction des sports du ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative :

Compte rendu des intervenants des différents ateliers :

Atelier 1 : Sports de nature et développement des pratiques ; les sports de nature et leur développement : quelles attentes, quels comportements des pratiquants ? Philippe Courtin, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne

Le débat a porté sur la définition des sports de nature, puis les attentes des publics, qui sont variables, mais on y retrouve toujours la santé, le bien-être et la convivialité. La volonté de pratiquer seul contraste avec celle de pratiquer de façon organisée : le monde fédéral a-t-il les moyens de proposer des activités pour tous ? Le public veut du rêve, demande un encadrement professionnel de qualité pour pratiquer en toute sécurité ; or cela a un coût. Il cherche aussi à diminuer le temps d'apprentissage. La discussion était riche et le thème très vaste.

Atelier 2 : Sport de nature promotion et professionnalisation : Quelles structurations et quels partenariats pour les professionnels et les acteurs de sports de nature ? Dynamiques et réseaux. Jean Philippe Gold, Directeur du Comité Régional du Tourisme de Picardie

Quel est le parcours d'une structure type association sportive ou privée, qui développe une offre comprenant : formation, labellisation, travail en réseau, mise en marché, identification par le public ?

Il retient 3 faits majeurs :

- La nécessaire mise en valeur et le développement des hébergements de groupe en Picardie afin de pouvoir développer la filière de loisirs de nature
- L'émergence des activités de pleine nature pour lequel un lien fort entre le produit et le territoire existe. (Les produits ne peuvent pas être développés en dehors du territoire) Exemple : club de la baie des phoques organise des sorties en kayak à la rencontre du mascaret, ce qui permet de découvrir le territoire et sa spécificité
- D'un point de vue économique : on a vu 2 exemples (club de la Baie des Phoques et Thiérarche Sports Nature) où le loisir finance la compétition. Les recettes engendrées par les prestations proposées au grand public (découverte de la Baie de Somme en kayak ou en pirogue auprès des touristes) permettent de faire vivre en partie l'association. On peut donc dire que l'offre touristique est devenue un soutien économique pour le club ou l'offre touristique est devenue un soutien économique dans le fonctionnement associatif.

- **Atelier 3 : Sports de nature et développement durable : comment concilier le développement des pratiques et la protection des milieux ? Denis Vanderputten, directeur adjoint à La DIREN de Picardie**

Après une série de questions, le constat est unanime concernant la fragilité des milieux, la capacité d'accueil, la responsabilité partagée. On note cependant une volonté de progrès dans le respect de l'environnement.

Atelier 4 : Sports de nature et attractivité des territoires ; Quelles articulations entre politiques territoriales et projets de développement des sports de nature ? Thierry Huet, chargé de mission sport au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Côte Picarde

Le développement du sport de nature passe par celui de l'hébergement.

Le phénomène marquant est la massification des pratiques et l'évolution des formes de pratiques. Une nouvelle culture sportive est à mettre en place.

C'est pourquoi il est nécessaire de réunir tous les acteurs pour construire un plan opérationnel à court terme. Le monde sportif ne doit pas être un consommateur d'espace mais partenaire. L'espace littoral Picardie Baie de Somme constitue un site naturel majeur, avec 2 millions de visiteurs par an. 25% du public souhaitent pratiquer des activités de pleine nature.

Jean Pénot, représentant du ministère du Tourisme

Notre réflexion porte sur l'organisation et la structuration des sports de nature, et le rôle essentiel des institutions.

Le territoire est au centre des préoccupations. Quelle est l'échelle pertinente ?

Le plan qualité France a pour objet d'améliorer la qualité de l'offre touristique française par rapport à d'autres destinations car il est nécessaire d'améliorer la compétitivité de l'offre.

Jean François LAMOUR, ministre des Sports a demandé de lancer un plan qualité France en trois volets :

- Hébergement, restauration
- Critères qualités du référentiel
- Activités : loisirs/sport ou visite (une étude doit délimiter le champs)

Le comité de pilotage de l'étude, où sont conviés les institutionnels, va définir le référentiel et les critères pour l'attribution du label qualité tourisme. Ceci sera un outil d'amélioration et de structuration des acteurs.

Eric Journaux, de la délégation des sports au ministère des Sports

Cette rencontre illustre ce que l'on souhaite développer à l'avenir et montre la nécessité du travail collectif à mener, l'opportunité de se rencontrer, d'identifier ce dont on parle.

Le ministère a deux objectifs :

- Faire comprendre aux administratifs et aux collectivités territoriales la façon dont est organisé le sport et la réalité des sports de nature
- Mener une expertise pointue dans le domaine du développement des activités

Une instruction interne concernant le développement maîtrisé des pratiques, donne le plan de marche des différents acteurs du ministère et définit l'organisation :

- au niveau national, est institué un pôle ressource au sein du CREPS de Vallon Pont d'Arc⁷ . Le gouvernement s'engage dans un plan interministériel qui comprend environ 10 ministères
- au niveau régional, un référent est chargé d'animer une cellule de coordination des sports de nature, avec les mêmes acteurs.

Olivier Chapuis Roux, Vice Président du Conseil Régional de Picardie

Après avoir pris connaissance de l'étude sur les sports nature faite par la DRDJS, il s'interroge sur la façon de mettre en adéquation la pratique des sports de nature et l'offre touristique. Il faut que les acteurs du développement du territoire travaillent en amont. Le mouvement sportif doit d'intégrer dans le développement des pays, comme l'illustre l'exemple de l'Ardèche.

Michel Thomas, Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports d'Amiens

Ces questions sont difficiles et contradictoires d'où la difficulté entre la structuration verticale et la mixité avec la structuration horizontale.

Il espère que les objectifs de cette journée ont été atteints et pense qu'il faut continuer ensemble à réfléchir sur le développement durable des sports de nature.

La journée a permis la rencontre de différents acteurs intéressants, et favorisé la structuration d'un réseau pour travailler en collaboration avec d'autres personnes.

Cette rencontre sera renouvelée chaque année, afin de mettre en commun les réflexions et d'échanger sur les pratiques.

M. Thomas renouvelle ses remerciements à M. Chareyron et M. Peccard pour l'organisation de cette journée.

⁷ site internet <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

PRESENTATION Bruno DAMIENS

Conseil général de l'Ardèche :

Power Point téléchargeable sur le site : <http://www.drdjs-picardie.jeunesse-sports.gouv.fr/>



Les Rencontres Régionales Sports de Nature en Picardie

Bruno Damiens CG Ardèche

PRESENTATION Olivier REYBAUT

Pôle ressources national sports de nature – Vallon pont d'arc - MJSVA

Power Point téléchargeable sur le site : <http://www.drdjs-picardie.jeunesse-sports.gouv.fr/>

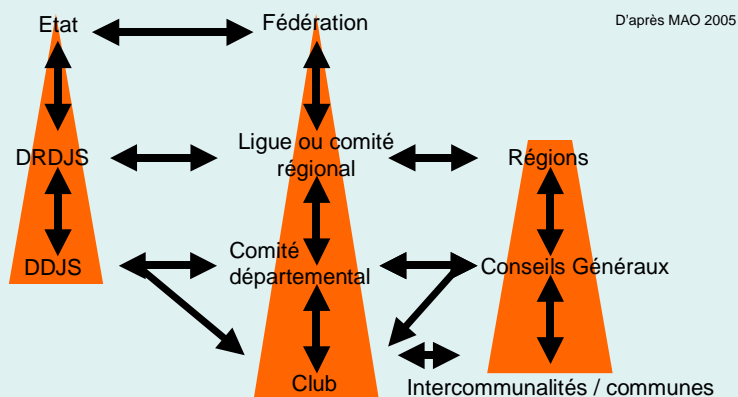


Les Rencontres Régionales Sports de nature et développement en Picardie

I- d'une organisation sectorielle à une organisation territoriale

Avant :

- organisation sectorielle et verticale
- logique éducative et compétitive
- Etat et Fédérations sont les principaux acteurs
- les territoires (communes) sont financeurs



LES ENJEUX TERRITORIAUX

PRESENTATION Olaf HOLM

Fédération des Parcs naturels régionaux

Power Point téléchargeable sur le site : <http://www.drdjs-picardie.jeunesse-sports.gouv.fr/>



LES SPORTS DE NATURE

ET LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

DANS LES PARCS NATURELS REGIONAUX



Les sports de nature et les enjeux environnementaux dans les PNR
Rencontres Régionales Sports de Nature et développement en Picardie, 01/06/2005, Guise

PRESENTATION Bernard LAUZON

Comité Départemental du Tourisme des Alpes de Haute Provence

Power Point téléchargeable sur le site : <http://www.drdjs-picardie.jeunesse-sports.gouv.fr/>

DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

ET STRUCTURATION DES FILIERES

DE PLEINE NATURE



L'EXPERIENCE DES
ALPES DE HAUTE-PROVENCE



PRESENTATION Olivier REY MBAUT

Pôle ressources national sports de nature – Vallon pont d'arc - MJSVA

Power Point téléchargeable sur le site : <http://www.drdjs-picardie.jeunesse-sports.gouv.fr/>

Commission et Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature
Des outils au service du développement maîtrisé des sports de nature



CDESI / PDESI

ACTES DES RENCONTRES REGIONALES SPORTS DE NATURE ET DEVELOPPEMENT EN PICARDIE

